

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 223**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

TP : Titre professionnel Animateur (trice) en technologies de l'information et de la communication

Nouvel intitulé : Conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et traitement de l'information	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

320t Réalisation du service : Utilisation de logiciels appliqués à l'image

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur (trice) en technologie de l'information et de la communication a pour mission de permettre au public le plus large (âges, niveaux et besoins divers) d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) en lui facilitant l'accès, au moyen des TIC à des services marchands ou non marchands en organisant, par exemple, des sessions d'initiation à l'utilisation des ressources de différents portails du secteur privé et public. L'animateur (trice) TIC accompagne le public en facilitant l'appropriation du vocabulaire, l'accès aux différents outils, ainsi que les nouvelles pratiques permettant l'usage de ces technologies sans appréhension et de façon autonome.

Il (elle) organise et maintient un espace multimédia.

Il (elle) travaille le plus souvent seul (e), mais il (elle) peut être amené (e) à faire appel à d'autres collègues par l'intermédiaire d'un réseau professionnel.

Son travail s'effectue en partenariat avec la ville, les différents organismes ou associations souvent dépendants de la commune (associations de quartier, cyberspace...) et les fournisseurs d'accès au réseau internet (providers).

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

#### 1. ANIMER UN ESPACE MULTIMEDIA

Accueillir le public dans un espace multimédia.

Analyser les demandes et les besoins des utilisateurs, les assister et leur offrir un soutien pédagogique.

Mettre en place et animer des sessions d'initiation, des ateliers thématiques.

Organiser l'espace, les flux, les plannings et les horaires.

Proposer des projets et identifier des événements.

Identifier des événements potentiels et négocier avec des partenaires.

Faire respecter les règles juridiques en vigueur et les règles de sécurité.

#### 2. ASSURER LA GESTION OPERATIONNELLE D'UN ESPACE MULTIMEDIA (MAINTENIR UN ESPACE MULTIMEDIA)

Installer et mettre en service le matériel multimédia et les différentes applications.

Gérer le parc informatique.

Réceptionner et tester le fonctionnement du matériel.

Organiser son travail seul ou avec une équipe.

Assurer la veille technique et technologique.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il (elle) exerce dans des centres socioculturels, cyberspaces, centres de ressources, palais des congrès, expositions, écoles et centres commerciaux.

Types d'emplois accessibles : animateur (trice) culturel (le) et multimédia.

Animateur (trice) multimédia.

Coordonnateur (trice) cyber espace.

Facilitateur TIC.

Médiateur (trice) TIC.

Responsable de centre multimédia.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

**Réglementation d'activités :**

Néant

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles ( CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Validité des composants acquises : 3 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 22/07/2003 paru au JO du 01/08/2003

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres AFPA et centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication